



Dénonciation de succession

Par **ErwanD**, le **08/06/2013** à **23:20**

Bonjour,

Nous sommes 3 enfants (32, 30 et 27 ans), notre père est décédé la semaine dernière et il nous faut maintenant gérer la succession. Nous devons faire appel à un notaire pour obtenir un certificat de notoriété pour l'assurance vie mais également pour l'argent que notre père avait sur différents comptes bancaires.

Le notaire nous a dit que l'argent revenait entièrement à notre mère, il en est probablement de même pour le véhicule. Mon frère, ma sœur et moi ne sommes pas contre le fait que cela revienne à notre mère mais celle-ci étant alcoolique (degré très important), nous avons peur qu'elle fasse n'importe quoi avec cet argent.

Pour éviter cela, nous nous demandons s'il existe un recours pour qu'au moins cet argent nous soit confié pour qu'une rente lui soit versée et pas la totalité en une seule fois.

Nos parents vivent séparés depuis 1990 mais ne sont pas juridiquement séparés, nous n'avons rien à part des papiers disant qu'ils souhaitaient divorcer mais la démarche n'a pas été plus loin. Pouvons-nous nous appuyer là-dessus pour dénoncer la succession et faire que l'argent nous soit reversé, il ne s'agit pas d'une grosse somme, environ 15.000€. Info complémentaire, nos parents déclarent leurs impôts de manière séparée.

J'espère que quelqu'un pourra nous aider car nous nous sentons vraiment totalement démunis, notre mère étant vraiment incapable de gérer quoi que ce soit.

Merci par avance pour vos réponses.

Bien cordialement,